# De l'entrepôt à la plaque tournante du négoce : le Global Trader Programme : la comparaison avec Genève

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

## Deux chemins vers la même activité

La comparaison avec Genève montre deux chemins différents menant au même résultat. Le secteur genevois du négoce est né de l'initiative privée de marchands de céréales, de négociants en coton et de compagnies pétrolières, qui s'installèrent dans la ville pour ses banques, sa neutralité, son fuseau horaire et ses régimes fiscaux cantonaux. L'État accompagna ce développement sans le diriger. Le secteur singapourien du négoce a été au contraire l'objet d'une stratégie délibérée, dans laquelle l'État a désigné le négoce comme un secteur à développer et a conçu à son intention une incitation légale.

Les instruments fiscaux différaient en conséquence. Jusqu'en 2019, la plupart des sociétés de négoce genevoises bénéficiaient de statuts fiscaux cantonaux, comme le statut de société auxiliaire ou de société mixte, qui réduisaient l'impôt sur les

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

revenus réalisés à l'étranger. Ces régimes ont été abolis par la réforme de l'imposition des entreprises acceptée par le corps électoral genevois le 19 mai 2019 et en vigueur depuis le 1er janvier 2020. Depuis lors, toutes les sociétés sont imposées au même taux effectif, qui s'élevait à 13,99 % en ville de Genève selon l'administration cantonale.[1] Singapour a conservé une incitation ciblée à taux négociés et l'a adaptée aux règles internationales en ajoutant un palier de 15 %.

## Convergence sous l'impôt minimum

L'impôt minimum mondial a rapproché les deux places. Un grand groupe de négoce paie environ 15 % dans les deux villes, que ce soit au taux ordinaire genevois ou au palier réduit singapourien complété par l'impôt complémentaire national. La concurrence fiscale entre les places porte donc désormais surtout sur les négociants plus petits, l'imposition des personnes physiques et les coûts de la vie et de l'exploitation. Le volume consacré à Genève relève que Genève reste désavantagée par la forte imposition du revenu et de la fortune des personnes physiques, alors que Singapour applique des taux modérés d'impôt sur le revenu.[2]

Les facteurs non fiscaux ont gagné en importance. Genève offre sa proximité avec les marchés d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient, un pôle mature de banques, de sociétés d'inspection et d'avocats et une longue tradition de financement du négoce. Singapour offre la proximité des acheteurs asiatiques de matières premières, de la Chine et de l'Inde au Japon et à l'Asie du Sud-Est, un vaste ensemble de banques asiatiques de financement du commerce, le droit anglais et un centre d'arbitrage de premier rang. Le volume consacré à Genève observe que les grandes maisons répartissent leurs fonctions entre les deux villes, le négoce asiatique étant concentré à Singapour et le négoce européen, africain et moyen-oriental à Genève.[3]

## Mesure et transparence

Les deux places partagent un problème de mesure. La Suisse a progressé avec l'estimation directe de la valeur ajoutée publiée en 2025, qui situait la valeur ajoutée du négoce des matières premières à 2,3 % du PIB suisse pour 2024.[4] Singapour s'appuie sur des indicateurs tels que le nombre de sociétés relevant du programme,

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

leurs engagements et la part du commerce de gros dans le PIB, qui n'isolent pas le négoce des matières premières. La publication de la valeur ajoutée agrégée et de la contribution fiscale des sociétés GTP renforcerait la légitimité publique du programme et permettrait une comparaison avec Genève sur un pied d'égalité.

Les deux places partagent aussi les risques de réputation du secteur. Les fraudes révélées à Singapour en 2020 et les procédures pénales contre des maisons de négoce en Suisse, examinées dans la partie H de chacun des deux volumes, ont montré qu'attirer des négociants expose à la corruption, au contournement des sanctions et à la fraude. Singapour y a répondu en renforçant la gouvernance attendue des sociétés de négoce et les vérifications préalables attendues des banques. Les exigences de substance du Global Trader Programme, qui obligent déjà les sociétés agréées à exercer à Singapour des fonctions de conformité et de gestion des risques, offrent un cadre à cette réponse.

## En chiffres

Approved Oil Trader programme : 1989, avec 25 sociétés. Approved International Trader programme : 1990. Global Trader Programme : juin 2001. Sociétés relevant du programme : plus de 200 en mai 2007, quelque 400 négociants internationaux attirés en 2023. Taux réduits : 5, 10 ou 15 % (palier de 15 % depuis le 17 février 2024), en principe pour cinq ans, contre un taux normal de l'impôt sur les sociétés de 17 %. Taux de 5 % pour le GNL : annoncé en mai 2007, expiré après le 31 mars 2021. Prolongations : jusqu'au 31 décembre 2026 (budget 2020) et jusqu'au 31 décembre 2031 (budget 2026). Emplois créés par les négociants internationaux : 16 000 en 2023, dont près de 80 % occupés par des résidents locaux. GNL négocié en 2022 : environ 240 milliards de dollars US. Commerce total de marchandises en 2025 : 1 397,7 milliards de S$. Commerce de gros en 2025 : 146,5 milliards de S$, environ 18,6 % du PIB.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

## Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre VI, sur l'abolition des statuts de société auxiliaire et de société mixte par la réforme acceptée par le corps électoral genevois le 19 mai 2019 et en vigueur depuis le 1er janvier 2020, ainsi que sur le taux effectif de 13,99 % en ville de Genève cité par l'administration cantonale, avec renvois à ge.ch. ↩
2. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre VI : les négociants expérimentés supportent à Genève « une imposition élevée du revenu et de la fortune », alors que Singapour « applique des taux modérés ». ↩
3. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre VI : Singapour attire les fonctions liées à l'Asie, tandis que Genève conserve celles liées à l'Europe, à l'Afrique, au Moyen-Orient et aux Amériques ; les activités liées à la Russie se sont déplacées à Dubaï. ↩
4. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie G, chapitre V, citant le communiqué de l'Office fédéral de la statistique du 18 novembre 2025 : valeur ajoutée d'environ 19,2 milliards de CHF en 2024, soit 2,3 % de la valeur ajoutée suisse. ↩

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.